

INSCRIPTION À L'ÉCOLE

2022/2023

1) Fiche d'inscription scolaire à compléter

2) Pièces **photocopiées** à fournir :

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (attestation d'assurance du domicile, facture d'électricité ou de téléphone, quittance de loyer, contrat de location ou titre de propriété),
- Livret de famille (pages parents et enfants) ou copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant,
- Pièce d'identité d'un des responsables légaux ; le cas échéant les conditions d'exercice de l'autorité parentale (jugement),

- Carnet de santé comportant les vaccinations obligatoires ou à défaut les certificats de vaccinations,
- Pour les parents divorcés, joindre le jugement du tribunal (en entier),
- Certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée (pour les enfants ayant déjà été scolarisés),
- Numéro de sécurité sociale ou MSA
- Numéro d'allocataire CAF
- Attestation d'assurance responsabilité civile (attestation à fournir tous les ans au service des Affaires scolaires de la mairie)